



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS
Compte-rendu de la réunion du conseil communautaire
Séance du Lundi 1^{er} avril 2019 à 19H
HOTEL DE VILLE DE SOLESMES

Convocation du 25 mars 2019

Membres en exercice : 35

Présidence : Monsieur Georges FLAMENGT

Titulaires présents : M. Denis SEMAILLE, M. Yvan BRUNIAU, M. Patrick TEINTE, M. Didier ESCARTIN, M. Jean-Marc BOUCLY, Mme Evelyne LAMAND, Mme Dominique MOREAU-SORRIAUX, M. Michel DHANEUS, M. Georges FLAMENGT, Mme Jocelyne LANZOTTI, M. Gilbert GERNET, M. Frédéric PONTOIS, Mme Marie-Pierre WOZNIAK, M. Bertrand MER, M. André COUSIN, M. Grégory GODFROY, Mme Véronique LERIQUE, M. Jean-Michel LEFEBVRE, Mme Caroline MESSIEN, M. Paul SAGNIEZ, M. Marc CARPENTIER, Mme Annie FAURE, Mme Laurence PRALAT, M. Philippe PAYEN, Mme France LECOCQ, M. Jean-Marc LEMEITER

Titulaires absents ayant donné pouvoir : M. Éric POLAERT donne pouvoir à M. Grégory GODFROY

Titulaires absents : M. Teddy DRILA, M. Marc GUILLEZ, Mme Odile DUWEZ, M. Pierre SEIGNEZ, M. Jean-Claude MAHY, M. Guy BESIN, Mme Marie-Noëlle LOC'H, Mme Sylviane MAROUZE

Secrétaire de séance : Mme France LECOCQ

Adoption à l'unanimité du compte-rendu du Conseil communautaire du 6 février 2019.

DELIBERATIONS

Question 1 - DELIBERATION 2019.08 BUDGET ANNEXE, BATIMENT RELAIS : PORTANT APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2018

Le Président sort de la salle et ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve à l'unanimité le compte administratif 2018 du budget annexe, bâtiment relais, de la Communauté de communes du Pays Solesmois.

Question 2 - DELIBERATION 2019.09 BUDGET ANNEXE, BATIMENT RELAIS : PORTANT AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'affecter le résultat de la manière suivante :

- déficit d'investissement reporté : 39 904.28 € (Dépenses d'investissement N+1 : D001 du Budget Principal)
- Excédent de fonctionnement reporté : 29 904.27 € (Recettes de fonctionnement N+1 : R002 du Budget Principal).

Question 3 - DELIBERATION 2019.10 BUDGET PRINCIPAL CCPS : PORTANT APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2018

Le Président sort de la salle et ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve à l'unanimité le compte administratif 2018 du budget principal de la Communauté de Communes du Pays Solesmois.

Question 4 - DELIBERATION 2019.11 BUDGET PRINCIPAL CCPS : PORTANT AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'affecter le résultat de la manière suivante :

- Déficit d'investissement reporté : 576 490.85€ (Dépenses d'investissement N+1 : D001)
- Virement à la section d'investissement : 0 € (recettes d'investissement N+1 : 1068)
- Part d'excédent affectée en réserves : 0€
- Excédent de fonctionnement reporté : 2 014 563.55 € (Recettes de fonctionnement N+1 : R002)

Question 5 - DELIBERATION 2019.12 BUDGET PRINCIPAL CCPS : PORTANT DEFINITION DES TAXES DIRECTES ET COTISATIONS LOCALES POUR L'EXERCICE 2019

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire décide de maintenir au titre de l'année 2019 les taux d'imposition des 3 taxes directes locales (taxe d'habitation, taxe foncière bâti, taxe foncière non bâti), pour mémoire augmentés une seule fois de 1.4% en 2014, et la cotisation foncière des entreprises, de la façon suivante :

| Taxes directes locales | Taux d'imposition 2019 |
|-------------------------------------|------------------------|
| Taxe d'habitation | 13,15% |
| Taxe foncière (bâti) | 1,39% |
| Taxe foncière (non bâti) | 7,11% |
| Cotisation foncière des entreprises | 29,21% |

Question 6 - DELIBERATION 2019.13 BUDGET PRINCIPAL CCPS : PORTANT DEFINITION DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES INCITATIVE (TEOMI) POUR L'EXERCICE 2019

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire décide de maintenir :

- le taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) à 11,04% pour l'année 2019,
- la part incitative (I) appliquée depuis 2014, à savoir un coût de 0,0135 € le litre d'ordures ménagères pour l'exercice 2019,
- le nombre de levées effectuées en comptabilisant d'office les 17 levées prévues pour chaque foyer à l'instauration de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitatives (TEOMI).

Question 7 - DELIBERATION 2019.14 BUDGET PRINCIPAL CCPS : PORTANT APPROBATION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT POUR L'EXERCICE 2019

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire approuve l'attribution des subventions à verser aux associations et aux personnes de droit privé pour un total 10 000,00 euros au titre de l'exercice 2019.

Question 8 - DELIBERATION 2019.15 BUDGET PRINCIPAL CCPS : PORTANT VALIDATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité le tableau des effectifs du personnel communautaire en date du 1er avril 2019 et précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice 2019.

Question 9 - DELIBERATION 2019.16 BUDGET PRINCIPAL CCPS : PORTANT APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2019

Après en avoir délibéré par 25 voix « pour » et 2 « abstentions », le conseil communautaire approuve par chapitre le budget primitif 2019 de la Communauté de communes.

Question 10 - DELIBERATION 2019.17 PORTANT APPROBATION DE MODIFICATIONS STATUTAIRES DU SIDENSAN

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire décide :

- d'approuver les modifications statutaires décidées par le Comité Syndical lors de sa réunion du 7 Février 2019 avec une date de prise d'effet correspondant à celle du premier tour de scrutin des prochaines élections municipales.
- d'approuver « in extenso » les statuts modifiés du Syndicat.

Question 11 - DELIBERATION 2019.18 PORTANT APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU SERVICE JURIDIQUE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS (CCPS) A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CAUDRESIS-CATESIS (CA2C)

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire décide :

- de valider la désignation du vice-président délégué aux ressources humaines et du directeur général des services au comité ad hoc ;
- d'autoriser le Président à signer la Convention de Mise à Disposition du Service Juridique de la Communauté de Communes du Pays Solesmois à la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis, ainsi que tout document nécessaire à sa bonne exécution, dont son renouvellement exprès.

Question 12 - DELIBERATION 2019.19 PORTANT OCTROI D'UNE AIDE COMMUNAUTAIRE A LA BOULANGERIE LECOCQ

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire décide :

- d'approuver l'octroi d'une subvention de 4000 € à la boulangerie LECOCQ représentée par Monsieur Stéphane LECOCQ ;
- d'autoriser le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à l'attribution de cette subvention et signer toutes les pièces s'y rapportant.

Question 13 - DELIBERATION 2019.20 PORTANT OCTROI D'UNE AIDE COMMUNAUTAIRE A LA SOCIETE BFI

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire décide :

- d'approuver l'octroi d'une subvention d'un montant de 9000 € à la société BFI dans le cadre de l'aide au développement des TPE ;
- d'autoriser le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à l'attribution de cette subvention et signer toutes les pièces s'y rapportant.

Question 14 - DELIBERATION 2019.21 PROPOSITION D'AVENANT A LA CONVENTION D'ENTENTE AUTORISANT L'ACCES A LA DECHETERIE DE SAINT-AUBERT AUX HABITANTS DES COMMUNES DE MONTRECOURT ET DE SAULZOIR

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire décide :

- d'approuver l'avenant n°01 à la convention d'entente autorisant l'accès à la déchèterie de Saint-Aubert aux habitants des communes de Montrécourt et Saulzoir ;
- d'autoriser le président à signer le présent avenant n°01 ;
- de prévoir les crédits au budget de l'année 2019.

Question 15 - DELIBERATION 2019.22 PORTANT ORGANISATION D'UNE FORMATION GENERALE AU BAFA SUR LE TERRITOIRE ET CONVENTION AVEC L'ORGANISME UFCV

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire décide :

- de valider le montant de la prise en charge du coût du stage BAFA par la collectivité,
- d'autoriser le Président à signer la convention avec l'UFCV, valable du 6 au 13 avril 2019.

Question 16 - DELIBERATION 2019.23 PORTANT CANDIDATURE A L'APPEL A PROJET ACTION INTERNATIONALE – COOPERATION DECENTRALISEE DE L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire décide :

- d'approuver la candidature à l'appel à projets de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie,
- de valider le plan de financement ci-dessus proposé,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce sujet.

Pour affichage
A Solesmes le 2 avril 2019

Le Président,

The image shows a circular official stamp of the 'Communauté de Communes du Pays Solesmois' with a star in the center. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink that reads 'G. Flamengt'.

Georges FLAMENGT